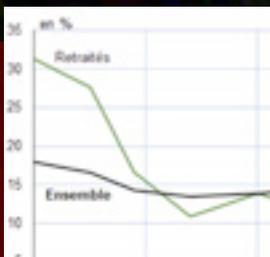




«DRY JANUARY»

L'ALCOOL EN CORSE

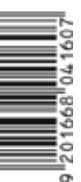
P5 À 9



POLITIQUE
**VERS UNE BAISSE
 DES RETRAITES
 UNIVERSELLE?**
 P26

KAMPÀ P7 • ÉDITO P3 • OPINION P4
 ASSEMBLÉE P10 • BRÈVES P24
 CARNET DE BORD P 28 • AGENDA P30
 ANNONCES LÉGALES P11

1,60€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

"TRAGÉDIE IMPARDONNABLE"

BON, ON A DÉCONNÉ :-
LE BOEING UKRAINIEN,
C'EST UN MISSILE À NOUS
QUI L'A DESCENDU.
PARDON.

AMATEUR !



KAMPA

SOMMAIRE

OPINIONS

P4

DOSSIER **L'ALCOOL EN CORSE**

P5

POLITIQUE **ASSEMBLÉE**

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

EN BREF ET EN CHIFFRES

P24

POLITIQUE **RÉFORME DES RETRAITES**

P26

POLITIQUE **CARNET DE BORD**

P28

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P30

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï ?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour ?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous : journal@icn-presse.corsica

Cristallu sciappatu?

A trasparenza, virtù beata missa in avanti da tanti è tanti eletti in postu o in brama di duvintalli, s'hè invitata a simana passata ind'i dibattiti di l'Assemblea di Corsica. U cunsigliu tarritorialu di u Partitu di a Nazioni Corsica, Jean François Casalta, chì hè dinò candidatu à i municipali di marzu in Aiacciu, hà prisintatu una muzioni à nomu di u so gruppu. Si trattava d'invità tutti l'eletti corsi è i candidati à l'alizzioni futuri à rispittà l'etica è a trasparenza. Pà sbuccacci, ci vularia à furniscia parechji dichjarazioni di patrimoniu, d'intaressu, di rivenuti, cù ubligazioni chì vani certi volti aldilà di ciò chì hè dumandatu nant'à u situ di l'Alta autorità pà a trasparenza di a vita publica. U scopu : fà rinascia una cunfidenza disturbata trà i citadini, l'eletti è i candidati. S'ellu si pinsava chì un testu simili, puru s'ellu pari abbastanza esigenti, faria spuntà un accunsentu piuttosto largu, ùn hè statu mancu appena u casu. Meghju, hà fattu spuntà divisioni novi ind'è i naziunalisti. S'è u PNC è Corsica Libera battiani à prò di a muzioni, Femu a Corsica, u gruppu u più impurtanti di a maghjuria, hà dumandatu ch'ellu s'ighi cacciatu u documentu, parlandu di misuri chì pudariani essa « pupulisti », mittendu in avanti l'argumentu di u calendariu elettorale, eppu u fattu chì l'emericulu tarritorialu « ùn hè micca una tribuna d'alizzioni municipali ». Pà difenda u so testu, u PNC hà ramintatu chì a maghjuria naziunalista hà arrimbatu i so campagni di 2015 è 2017 nant'à a famosa « casa di cristallu », è chì ci vulia oramai à passà da u di à u fà. Cù i voci di Femu è di i dui gruppi di diritta, a muzioni hè stata, infini, righjittata. « Ambiance », diciaria u francesi ! S'è u dibattitu pudaria vultà quantunqua durante un'antra sessione di l'Assemblea di Corsica, c'hè da dumandassi quand'ellu sarà infini u bon mumentu è s'è a vulintà d'essa più biancu cà biancu sarà missa in pratica, o s'ella firmarà solu un prova nova pà racoglià di più voti... ■ **Santu CASANOVA**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



H U M E U R

La porte !

Personne n'est à l'abri de cette injonction prononcée à haute voix pour éviter que le souffle hivernal s'engouffre dans un foyer ou qui, tempêtée, ordonne à celui qui l'entend de quitter rapidement un lieu. Qu'elle soit ouverte, du bonheur, de l'enfer, reste qu'il faut tout de même penser à balayer régulièrement le seuil de la nôtre !

Mais parlons de cette autre porte entr'ouverte après plus de quarante jours de blocages, manifestations, silences et cris. Une porte entrebâillée par Édouard Philippe pour tenter d'amorcer une sortie de crise, pour peut-être ne plus imposer une réforme aux contours et contenus flous et enfin écouter les attentes des partenaires sociaux.

Mais soyons lucides, cette porte reste très sécurisée même si le code est temporairement déverrouillé. Le message envoyé le 11 janvier est clair, le code, «âge pivot», sera réactivé si l'ensemble des organisations syndicales et patronales participant à la conférence de financement des retraites ne propose pas de compromis pour garantir un retour à l'équilibre du système actuel et la pérennité et l'équilibre financier du système futur voulus par le Premier ministre.

Reste tout de même à savoir si la porte de Matignon est réellement ouverte ou si elle l'est simplement pour que son locataire atteste plus tard ne pas l'avoir définitivement fermée derrière lui, s'il était contraint de la prendre, en cas d'échec des négociations.

Dans l'Antiquité, on parlait de porte de corne ou d'ivoire pour parler du passage de rêves véridiques ou trompeurs. Quels vérités ou mensonges contiendra cette réforme et quel sas franchiront-ils ? Certains, attentifs, écouteront aux portes de cette conférence pour mieux nous informer. Quant à nous, il nous reste à espérer que d'ici fin avril, d'aucun ne sortira de ses gongs, que les portes claqueront peu ou pas sinon la rue sera de nouveau la seule issue pour exprimer ires et déceptions. ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE

« Si n'importe qui avec un portable, dans la rue, peut

poster ce qu'il veut, alors

il n'y aura bientôt plus

de journalistes...! » a déclaré le 15 janvier

Emmanuel Macron lors de ses vœux à la presse.

Sans verser dans l'outrecuidance, on serait tenté

de lui rappeler - puisque quelqu'un possédant son

immense culture a forcément dû l'apprendre

un jour- que le journalisme est un métier, et que,

comme tous les métiers, ce n'est pas l'outil

qui compte, mais la façon de s'en servir. ■ **EP**

EN LIBERTÉ ASILE! ASILE!

Inouï. Prodigeux. Rocambolesque. Scandaleux... Adjectifs et épithètes se bousculent au portillon de sortie, vierge de tout écrou. Ils laissent tout autant de questions en suspens. Cela dit, force est de l'admettre : en ajoutant son chapitre au livre des évasions célèbres, réelles ou fictives, monsieur Ghosn a surpassé Latude, Lavalette, Badinguet, Fabrice del Dongo, Bobo** et les Dalton réunis. À défaut d'un unanime respect, pareille prestation mérite la plus grande considération, d'autant plus importante si l'on veut bien tenter de réfléchir à ce qui, demain, pourrait faire jurisprudence.

La veille de la conférence de presse de M. Ghosn, le 8 janvier, l'épouse du susdit, avait clamé : « *Mon mari fera éclater la vérité* ». Perspective effrayante que cette vérité présentée telle une hideuse bouffissure prête à implorer pour éclabousser de sa sanie le plumage de blanches colombes regroupées autour du puits. Dieu soit loué en leasing, il n'en fut rien. Avec talent, M. Ghosn, acteur né, future star sur le Sunset boulevard, homme de tréteaux et de tribune, résuma sa fuite en Egypte au Liban en ces mots : « *Je n'ai pas fui la justice. J'ai fui l'injustice* ». Admirable formule ! Qui pour nous, n'étant pas juristes mais éventuels justiciables vulgaris, pose questions. Au vu et au su de son impact dans l'Hexagone la formule pourrait-elle être reçue favorablement par la loi française ? Dans l'affirmative, irait-on alors vers l'encadrement strict ou l'abrogation de toute demande de condamnation par contumace ? Le seul fait, pour un justiciable, d'accepter de se soumettre à la justice de son pays sans invoquer sa crainte de l'injustice et expliquer sa fuite par cette crainte, ne pourrait-il pas être interprété comme un façon de plaider coupable ? Et si oui, que deviendrait dans pareil cas, la présomption d'innocence ? Pourrait-on voir, demain, la Justice revenir systématiquement sur des causes jugées au détriment de justiciables ayant fui leur pays d'origine par crainte de tomber sous le coup d'une implacable injustice ? Enfin, à travers le monde et au sein même de l'Europe, compte tenu que tout état est souverain pour dicter ses propres lois, verra-t-on, bientôt, aux côtés de paradis fiscaux, une éclosion spontanée de paradis pour innocents fugeurs en passe d'être injustement jugés et embastillés, demandeurs d'asile, tous triés sur le volet (ou le volé ? on ne sait plus trop) avant d'être dotés du passeport idoine ? ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

*Quasimodo transportant en baluchon Esmeralda pour la placer sous l'égide de Notre-Dame-de-Paris.

**Bobo, le prince de l'évasion. Bande dessinée de Rosy et Deligè (Ed. Dupuis). Les aventures de Bobo étaient régulièrement publiées dans le journal de Spirou.

L'ALCOOL EN CORSE



*Quelle est la spécificité de la consommation d'alcool en Corse?
Des éléments de réponse avec une étude de Santé publique France
et une interview de Lisandru Colombani*

ALCOOL EN CORSE

QUELQUES DEGRÉS DE PARTICULARITÉS



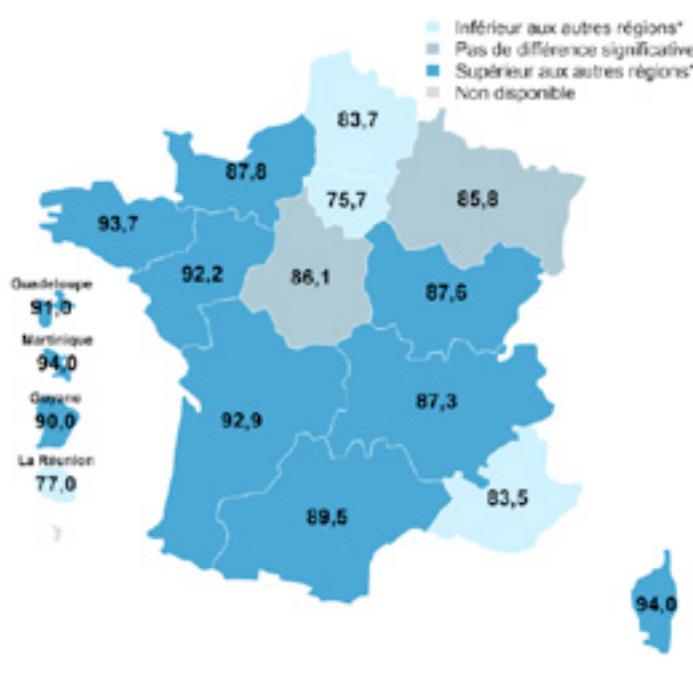
Santé publique France a tout récemment publié une étude intitulée Alcool, où en sont les Français? basée sur les bulletins de santé publique établis pour les différentes régions.

Si les données concernant la Corse sont incomplètes, ce travail permet toutefois d'y mesurer notamment «l'effet à court terme de l'alcool».

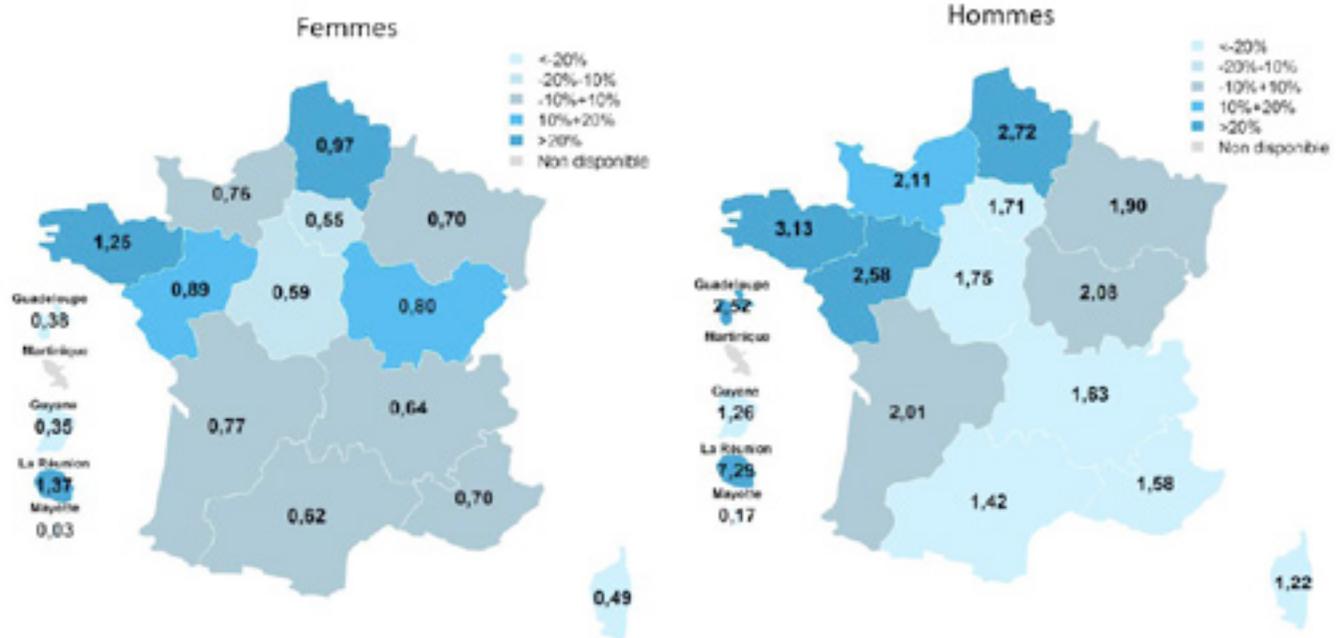
Bien que le volume global d'alcool pur consommé en France (11,7 litres par habitant de 15 ans et plus en 2017) soit en diminution depuis les années 60, essentiellement en raison de la baisse de la consommation quotidienne de vin, la France reste parmi les pays les plus consommateurs d'alcool au monde. Elle se situe en effet au sixième rang parmi les 34 pays de l'OCDE. Mais cette consommation est-elle la même sur l'ensemble du territoire national? Le 14 janvier Santé publique France a publié les bulletins de santé publique présentant une analyse de la consommation d'alcool dans chaque région, en métropole et dans les départements et région d'outre-mer (Drom) ainsi que des indicateurs régionaux et départementaux de morbi-mortalité associée à l'alcool. Si, dans l'ensemble, ils montrent que subsiste une très grande hétérogénéité des modes de consommation, notamment selon l'âge et le sexe, ils révèlent également des disparités régionales.

Ainsi, par exemple, la consommation quotidienne d'alcool concerne, selon les régions, entre 7,1% et 12,6% des adultes, la moyenne nationale étant de 10%. Significativement moins fréquente en Ile-de-France (7,1%), Normandie (7,9%) et Pays de la Loire (8,1%), et plus encore dans l'ensemble des Drom [5,2% en Guyane; 5,8% à La Réunion; 6,9% en Guadeloupe; 7% en Martinique] elle est en revanche plus fréquente dans des régions telles que les Hauts-de-France (11,5%), la Nouvelle-Aquitaine (12,3%) et l'Occitanie (12,6%). La consommation hebdomadaire d'alcool chez les 18-30 ans s'élève à 32,5% pour la France métropolitaine et varie entre 23,2% et 43,5% suivant la région. Elle est significativement moindre dans les Hauts de France (23,2%) et plus élevée dans 4 régions: Bretagne (43,5%), Pays de Loire (40,7%), Martinique (47,7%) et Guyane (43,4%).

Les alcoolisations ponctuelles importantes (6 verres ou plus en une seule occasion) mensuelles varient selon les régions de France métropolitaine de 13,9% en Île-de-France à 20,5% en Bretagne et la moyenne de la France métropolitaine était de 16,2%. La consommation hebdomadaire varie considérablement suivant les régions en fonction du type d'alcool (vin, bière, alcools forts, autres types d'alcool). Le nord et l'est de la métropole sont davantage concernés par la consommation de bière, le sud par la consommation de vin, l'ouest par les alcools forts et les autres types d'alcool.



Taux bruts régionaux de passage aux urgences en lien direct avec l'alcool selon le sexe en 2017



Champ : Structures d'urgence participant au réseau Oscour[®], population tous âges.
Source : Oscour[®] (Santé publique France).

S'agissant de la Corse, ces différentes données de consommation n'ont pas été renseignées, « pour des raisons d'effectifs » précisent les auteurs de ces études en ajoutant que « cependant le prochain baromètre, dont les enquêtes seront effectuées en 2020, permettra d'avoir ces mêmes données pour la Corse ». Les seules données relatives à la consommation pour notre région concernent les jeunes de 17 ans, collectées dans le cadre de l'enquête sur la santé et les consommations lors de la Journée d'appel et de préparation à la défense [Escapad]. Elle font apparaître que chez les jeunes corses, la prévalence de l'expérimentation de la consommation d'alcool est la plus importante des régions françaises [94%] de même que la prévalence des alcoolisations ponctuelles importantes répétées, avec 21%. Cependant, la prévalence de l'usage régulier ne diffère pas de la moyenne nationale.

Ce dont on dispose, en revanche, ce sont les chiffres des passages aux urgences directement liés à l'alcool, qui permettent de mesurer « l'effet à court terme de l'alcool ». En moyenne quotidienne, et suivant les régions, pour les hommes, entre 1,2% et 3,1% des passages aux urgences sont en lien direct avec une consommation d'alcool. Cependant, deux régions se distinguent : Mayotte avec un taux de 0,2% et La Réunion avec 7,3%. Pour les femmes, entre 0,3% et 1,4% (à l'exception de Mayotte) des passages sont en lien direct avec l'alcool. Tous sexes confondus, les personnes âgées de 45-60 ans sont davantage concernées par ces passages aux urgences liés à l'alcool. Il s'agit en majorité d'intoxications éthyliques aiguës. En Corse, pour l'année 2017, 729 passages aux urgences en lien direct avec l'alcool ont été repérés dans l'ensemble des résumés de passages aux urgences des 4 services d'urgence de la Corse participant au réseau Organisation de la surveillance coordonnée des urgences [Oscour[®]], soit en moyenne 2 passages quotidiens et 0,82% des passages aux urgences toutes causes confondues, contre 1,38% au niveau France entière. Si les passages aux urgences toutes causes confondues en Corse étaient répartis de manière quasiment homogène entre les différents jours de la semaine, s'agissant de la répartition des passages aux urgences en lien direct avec l'alcool, on observait une augmentation à partir du jeudi jusqu'au dimanche : 23,5% des passages hebdomadaires avaient

lieu ce jour-là, représentant alors 1,42% de l'activité totale des urgences, et plus de la moitié [55,4%] de ces passages en lien direct avec l'alcool se concentraient du vendredi au dimanche, avec un pic pendant la tranche minuit-4h qui comprenait 26,7% des passages de la journée en moyenne, et représentait 3,57% des passages toutes causes dans cette tranche. Différentes pathologies peuvent être identifiées comme directement liées à l'alcool. En Corse en 2017, l'intoxication éthylique aiguë était la plus représentée : 0,66% de l'ensemble des passages aux urgences et 77,0% des passages aux urgences directement liés à l'alcool. Les autres pathologies (syndrome de sevrage, autres intoxications, autre trouble mental, auto-intoxication par l'alcool et effets à long terme) représentaient chacune entre 0,01% et 0,08% de l'ensemble des passages aux urgences. La distribution de ces pathologies était comparable à celle observée au niveau national, la part dans l'activité des urgences étant cependant plus faible, à l'exception de celle concernant les effets à long terme, qui était équivalente. Comme au niveau national, le taux de passage aux urgences en lien direct avec l'alcool était plus élevé chez les hommes [1,22%] que chez les femmes [0,49%]. On observait aussi une disparité entre les deux départements insulaires : le taux de passage aux urgences en lien direct avec l'alcool était plus faible en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse, tant pour les femmes [0,42%, contre 0,58%] que pour les hommes [1,02% contre 1,45%].

Disponibles également pour la Corse, les taux standardisés d'incidence pour 100 000 personnes-années sur la période 2007-2016 pour les cancers des lèvres, bouche, pharynx [LBP] et de l'oesophage qui ne diffèrent pas du taux national. La mortalité chez les femmes pour les mêmes cancers, ainsi que pour celui du larynx, ne se différencient pas non plus du niveau national. La mortalité chez les hommes par cancer du larynx n'était pas non plus différente de la moyenne nationale. Par contre, ces taux étaient inférieurs au niveau national pour les cancers LBP et de l'oesophage. Enfin, les « taux standardisés » de mortalité en Corse par les principales pathologies directement liées à l'alcool étaient de 6,1 chez les femmes et de 36,8 chez les hommes pour 100 000 personnes-années. Ils étaient plus de 20% inférieurs aux taux nationaux. ■ AN

DRY JANUARY

CASSER LES CLICHÉS SUR L'ALCOOL



Photo Christophe Giudicelli

Et si vous faisiez une pause dans votre consommation d'alcool ? Ce mois de janvier, plusieurs associations invitent à pratiquer le Dry January, soit un mois sans boire un verre d'alcool. Lisandru Colombani est psychologue et chef de service au sein de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) Corse qui accompagne les personnes présentant des comportements addictifs.

Entretien avec Christophe Giudicelli



À partir de quel moment l'alcool est-il mauvais pour la santé ?

Si l'on s'en tient aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la consommation d'alcool est dangereuse à partir de deux verres par jour pour les femmes et trois pour les hommes, mais du moment que cette consommation est quotidienne elle a forcément un effet délétère sur la santé. La définition est un peu vague. Si on prend l'exemple d'une personne qui va consommer de l'alcool deux fois par mois de manière excessive et dangereuse, il se met également en danger.

Quels sont les risques pour la santé ?

Les comas éthyliques, les risques hépatiques, les comportements à risque sexuels qui sont trop souvent oubliés. On retrouve aussi les cancers digestifs, les encéphalopathies. Tous les organes sont touchés, on peut même devenir aveugle et 40 000 décès sont enregistrés chaque année. Pour en arriver là, il faut quand même une certaine consommation. Si l'on s'en tient à un verre par jour, sur le long terme, on peut également voir apparaître un vieillissement prématuré de l'organisme.

À partir de quel moment peut-on dire qu'on a un problème avec la boisson ?

Certaines personnes vont boire uniquement le week-end ; parmi elles, certaines auront un problème avec la boisson et d'autres non. Il n'y a pas que la fréquence et la quantité qui comptent, c'est aussi le lien et l'utilité qu'on a avec le produit. Deux, trois verres de temps en temps, si cela reste récréatif, il n'y a pas vraiment de problème. Si c'est pour combler une souffrance, là ça devient problématique. L'alcoolisme, ce n'est pas forcément le cliché de la personne qui se lève le matin et qui boit. Il y a des individus qui ont un alcoolisme compulsif. Ils peuvent ne pas boire pendant une longue période de plusieurs mois et avoir par la suite des périodes d'alcoolisation massives quotidiennes voire épisodiques avec une mise en danger importante.

Peut-on être alcoolique sans le savoir ?

Oui. D'ailleurs, nous devenons alcoolique sans le savoir et même quand l'alcoolisme est déjà bien installé, de nombreuses personnes ont du mal à réaliser que leur consommation est problématique. Soit parce qu'il y a un vrai mécanisme de déni, soit par manque de repères. Quelqu'un qui vient et qui nous dit : « non, je ne suis pas alcoolique car un alcoolique c'est quelqu'un qui boit dès le matin »

interroge autant qu'un autre qui boit une bouteille de vin tous les soirs après le travail. Il faut travailler sur les représentations et sur ce qu'est un alcoolique ou non.

Qui sont les personnes que vous rencontrez à l'ANPAA?

Elles présentent des symptômes d'addiction. Il y a les alcoolo-dépendants qui ont besoin d'un sevrage physique et médicalisé parce que l'arrêt de l'alcool va leur déclencher un delirium tremens, qui provoque des tremblements et peut aller jusqu'à l'arrêt cardiaque. Il y a aussi les personnes qui ont une souffrance psychique, que l'on va accompagner et soigner. Certaines personnes viennent d'elles mêmes, ou incitées par leur famille. D'autres sont orientées par le médecin traitant ou la justice

Existe-t-il des personnes plus à risque que d'autre?

Tout le monde peut être concerné. En 2017, il y avait 24 % des personnes de 18 à 75 ans qui dépassaient la limite de recommandation de 3 verres par jour. En France, 58 % de l'alcool est consommé par 10 % de la population.

Quelles sont les solutions qui existent pour réduire sa consommation d'alcool?

Il ne faut pas que cela soit vécu de manière brutale. Il faut se faire accompagner, ce qui ne veut pas dire faire une cure. Le médecin peut prescrire des médicaments pour diminuer le manque. Les psychologues vont travailler sur les mécanismes qui ont mené à une addiction. Le plus important reste d'en parler. L'alcool reste encore un sujet tabou. C'est très bien admis en société du moment qu'il n'y a pas de souci, sinon c'est très stigmatisé.

Pas de sevrage brutal. Pourtant c'est un peu ce que prône le Dry January?

Le Dry January n'est pas du tout adressé aux personnes qui souffrent d'une addiction. Il s'adresse à ceux qui ont consommation raisonnable et très modérée. C'est vécu comme quelque chose de positif. C'est un bienfait.

Un simple effet de mode?

Cela s'inscrit dans l'air du temps, mais ce type de mouvement n'aurait pas été possible il y a une vingtaine d'années. Il y a une représentation de la société vis-à-vis de l'alcool qui évolue sur les risques et sur les dangers. Avant, il n'y avait que le versant plaisir. Aujourd'hui, la population commence à comprendre que boire de l'alcool, même modérément, a un impact sur la santé. Faire ce Dry January permet de rendre concrets les bienfaits de l'absence d'alcool pour notre organisme.

Comment notre corps réagit-il après un mois sans alcool?

Certaines personnes vont perdre du poids. Le corps sera aussi moins fatigué et le sommeil sera meilleur. Au bout de deux, trois semaines sans alcool, on devrait se sentir mieux dans son corps.

Dans notre société, on entend plus parler des risques liés au tabac, à la malbouffe qu'à ceux liés à l'alcool. Comment l'expliquez-vous?

Il y a toujours des messages de prévention sur l'abus d'alcool, même si la loi Evin s'est un peu assouplie. Une ambivalence existe du côté des politiques avec des réformes qui ont du mal à passer, parce que les industriels ont énormément de moyens financiers et un réseau très développé. Par exemple, il a fallu batailler pour que le logo qui interdit l'alcool aux femmes enceintes apparaisse sur les bouteilles, mais ce dernier ne fait pas l'objet d'une obligation de taille ou de couleurs. Parfois, il est très peu visible.

La société a-t-elle selon vous conscience des dangers de l'alcool?

L'alcool est toujours très présent. C'est perçu comme un vecteur de lien social. Le cliché de « On va boire un verre après le travail » est toujours là. Mais cela change. Il y a 50 ou 60 ans, on servait de l'alcool dans les écoles primaires aux enfants, aujourd'hui c'est impensable. Mais ça commence à évoluer, c'est comme l'idée du mois sans tabac. L'objectif, c'est de casser l'image positive de la cigarette et avec l'alcool on se dirige également sur cette voie.

La France reste un pays producteur de vin, 2^e producteur mondial (17%) juste derrière l'Italie avec 14,7 milliards de litres de vin produits, une exploitation agricole sur cinq a une activité vinicole. Acteurs de la prévention et producteur se battent-ils à armes égales?

Nous ne sommes pas à armes égales. Mais de manière historique, l'ANPAA se porte garant de la loi Evin et mène des actions en justice. Durant l'Euro 2016 en France, l'association a attaqué la marque de bière Carlsberg en raison des publicités dans les stades. L'ANPAA a gagné le procès car cette publicité ne respectait pas la loi Evin. Il y a ce côté militant, mais nous sommes obligés de cibler nos actions car c'est très coûteux financièrement. Nous n'avons pas les mêmes moyens financiers que les multinationales.

À l'annonce d'un mois sans alcool, certains, sur les réseaux sociaux ont évoqué une atteinte à leur liberté.

Le Dry January n'est pas imposé, ce n'est pas liberticide. Au contraire, certains patients nous disent qu'ils n'arrivent pas à ne pas boire. L'idée n'est pas de s'interdire de boire, mais de s'autoriser à ne pas boire.

On sent bien que l'aspect social a son importance, l'alcool est glorifié au détriment de ses dangers. Comment changer cela?

Il faut espérer que cela change. L'alcool est valorisé socialement et génère un lien social fort. C'est ce qui est compliqué avec certains patients qui arrêtent de boire et qui s'interdisent d'aller au bar. C'était le seul contact social qu'ils avaient. Ils ne supportent pas de se retrouver isolés socialement. Cela met en difficulté la pérennité de l'arrêt de l'alcool. Je pense que le travail se fera sur les générations futures, avec des politiques de prévention et de santé qui vont aborder l'alcool sous un autre angle. Sans forcément le diaboliser mais en expliquant que ce n'est pas valorisant de pouvoir se mettre en danger. Car on ne réalise pas le danger.

On parle souvent de la consommation des jeunes. Quelle est la réalité?

Chez les jeunes de 17 ans, au niveau national, il y a une diminution de -6% à -2% selon les régions. Sauf en Corse où cela a augmenté de 1% entre 2014 et 2017 selon un rapport de l'observatoire Français des drogues et des toxicomanies

Comment expliquer cette évolution pour la Corse?

Peut-être que la société est plus portée sur la consommation. Il y a cette culture du comptoir en milieu rural ou urbain et les fêtes de village. C'est un peu un rite initiatique.

Le binge drinking -consommer rapidement beaucoup d'alcool- est aujourd'hui en vogue chez les jeunes.

Cela a moins explosé que ce qu'on annonçait. Mais il existe des comportements encore plus durs vis-à-vis de l'alcool. Dans les milieux étudiants, on retrouve de l'alcool mélangé avec du liquide de refroidissement afin de décupler les effets et la rapidité d'absorption. C'est une pratique que l'on retrouvait avant uniquement dans les milieux marginaux.

L'homme peut-il se passer de l'alcool?

Nous sommes très sensibles au niveau chimique, en ce qui concerne le plaisir. Le processus de distillation remonte au Néolithique. Les Grecs avaient Dionysos comme dieu du vin. Mais l'ingestion d'un produit psychoactif n'entraîne pas forcément une addiction derrière. ■

« C'est comme l'idée du mois sans tabac. L'objectif, c'est de casser l'image positive de la cigarette et avec l'alcool on se dirige également sur cette voie ».



La bataille navale continue

La session de de janvier de l'Assemblée de Corse qui, une fois n'est pas coutume, s'est tenue en début de mois, a, de nouveau, été longuement accaparée par un débat sur les transports maritimes avec le rapport sur la délégation de service public (DSP) transitoire sur les lignes de Propriano et Porto-Vecchio. Après un premier passage devant l'Assemblée en juin 2019, la procédure d'appel d'offres pour ces deux lots avait en effet été déclarée infructueuse et de facto relancée. Bis repetita. Vanina Borronei, présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), a indiqué à l'hémicycle que l'appel d'offres avait à nouveau été déclaré infructueux sur ces deux lignes et proposé de relancer une nouvelle procédure de consultation en urgence, avec pour objectif une exploitation des deux lignes au plus tard le 1er mai. «Les contrats seraient alors conclus pour 8 mois», a-t-elle précisé en visant l'entrée en jeu de la compagnie régionale, sous la forme d'une société d'économie mixte à opération unique (Semop) le 1er janvier 2021. Afin de ne pas rompre la continuité territoriale, est également proposé à l'hémicycle de passer des «conventions provisoires» pour les mois de février, mars et avril.

Des propositions qui ont soulevé une levée de boucliers dans l'opposition, avec en chef de file le président du groupe Per l'Avvene, Jean-Martin Mondoloni, qui dénonce: «Ce que vous nous proposez ne fait pas sens, ni au niveau juridique, ni au niveau financier, ni en termes de service public». De son côté, Jean-Charles Orsucci (Andà per Dumane) s'inquiète des incertitudes que cette nouvelle procédure fait peser sur la saison touristique: «Aujourd'hui, aucune compagnie n'est en mesure de commercialiser des places de bateau sur ces deux ports pour l'été 2020. Cela est grave!», fustige-t-il, appelant à ne pas relancer d'appel d'offres mais à passer une convention avec la Méridionale «pour l'intérêt général». Enfin, du côté de la Corse dans la République, François-Xavier Ceccoli pointe le fait que relancer la procédure s'assimile à un non-choix et engage l'Exécutif «sur un chemin très mouvant qui va nous réserver de gros déboires».

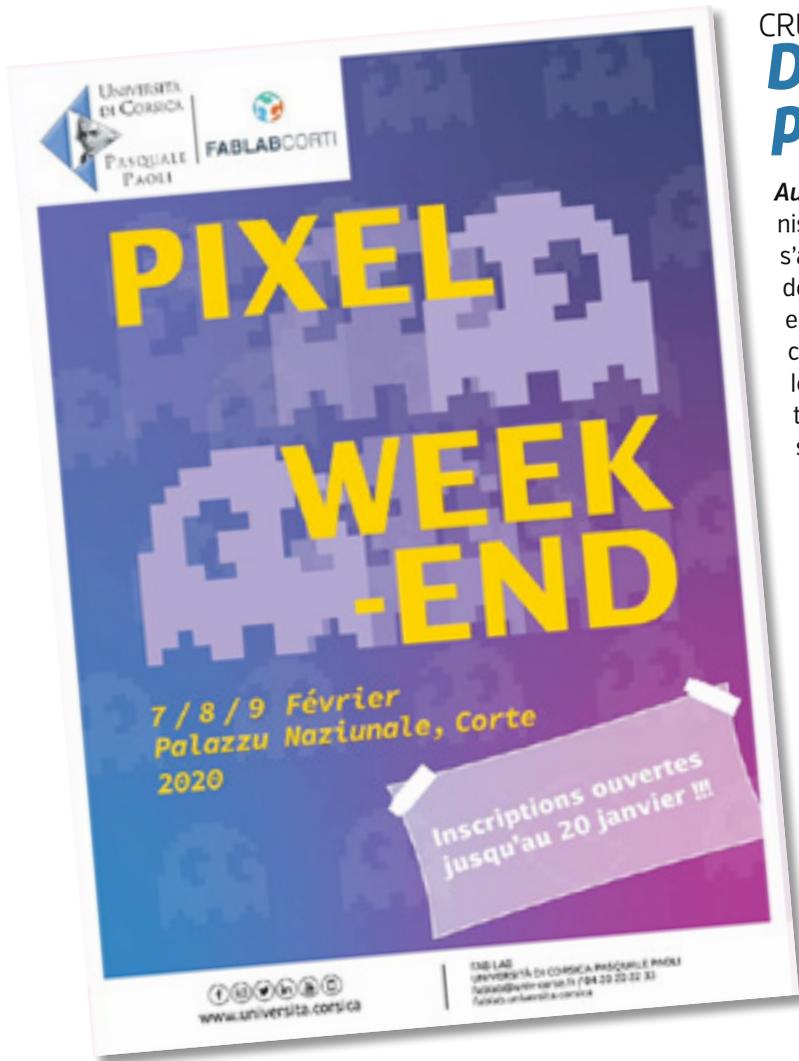
Se disant «stupéfaite des propos tenus» et de la «méconnaissance du dossier», la présidente de l'OTC arguera en retour qu'il n'existait aucune autre possibilité. Le rapport a, sans surprise, été adopté avec les seules voix de la majorité. ■ Manon PERELLI

Vent de campagne municipale sur l'Assemblée?

Si le bloc nationaliste présente de nombreux craquements depuis plusieurs mois, la session de janvier aura à nouveau été le témoin de la scission effective qui touche la majorité territoriale. Jean-François Casalta, président du récent groupe à l'Assemblée de Corse Partitu per a Nazione Corsa (PNC), et candidat aux municipales à Ajaccio, a en effet vu sa motion sur la «transparence des élus et candidats aux élections locales» rejetée par 34 voix, dont celle du groupe Femu a Corsica. S'appuyant sur la loi d'octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique «faisant obligation à certains élus et agents publics à communiquer tous les renseignements utiles sur leurs revenus, leur patrimoine ainsi que leurs activités et fonctions de manière à prévenir tout conflit d'intérêts», le président du PNC y proposait que «l'ensemble des élus de la Corse renseigne les déclarations de situation patrimoniale, d'intérêts et d'activités sur le site la HATVP par l'intermédiaire de l'application ADEL» et que «l'ensemble des candidats, au plus tard lors du dépôt des listes concernant les élections municipales, s'astreignent à ces mêmes obligations». Il visait également à ce que ces mêmes élus et candidats rendent publics «leur dernier avis d'imposition, l'extrait du bulletin numéro 3 de leur casier judiciaire, une déclaration indiquant s'ils font l'objet d'une mise en examen, et l'identité des donateurs et le montant effectué par chacun d'eux pour les besoins de la campagne électorale». «Cette problématique devrait venir sous la forme d'un rapport pour que nous, élus de l'Assemblée de Corse, affirmions à cette occasion l'image que nous souhaitons renvoyer», dira le président du groupe Femu a Corsica, Hyacinthe Vanni, en réponse au texte. «Il ne faut pas que cela soit une tribune pour les élections municipales», insistera-t-il en demandant en vain le retrait de la motion. «Peut-on en déduire qu'il y a une certaine gêne vis-à-vis de cette motion qui serait en contradiction avec un discours mettant l'éthique et la transparence au cœur de l'action publique?», argumentera notamment l'élue PNC Julia Tiberi. Gilles Simeoni soulignera pour sa part que s'il est «favorable à l'éthique et à la transparence», il estime que «le timing de cette motion n'est pas bon», d'autant plus du fait de la candidature du leader du groupe PNC à la mairie d'Ajaccio. ■ Manon PERELLI

Le nouveau rendez-vous sportif du GR20 fait polémique

En juillet prochain, le GR20 devrait être le théâtre d'un nouvel événement sportif qui traversera quelques 160km du célèbre chemin de randonnée. Ce trail baptisé La terre des Dieux, et pourtant présenté comme une «course verte», a dès son annonce, fin 2019, suscité un début de polémique qui a trouvé écho à l'Assemblée de Corse. Lors de la séance de questions orales, le conseiller territorial de la Corse dans la République, Pierre Ghionga, a interpellé l'Exécutif sur le fait que pour lui, «la montagne doit rester le domaine de la spiritualité et de la lenteur, et non celui de la compétition et de la vitesse». «Le GR20 a-t-il besoin de plus de promotion? Je ne le crois pas», a-t-il posé. S'interrogeant notamment sur les risques que ce surplus de fréquentation fera peser sur les différents écosystèmes traversés, il a souhaité connaître le soutien qu'apportera la Collectivité de Corse à ce trail. Indiquant que certains événements de ce type déjà organisés sur l'île ont acquis une renommée internationale et contribuent à l'attractivité de la Corse, le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni a toutefois précisé qu'un cahier des charges sera établi avec le Parc naturel régional de Corse «afin que des notions de consumérisme ou de mercantilisme ne prennent pas le pas sur la protection de l'environnement». «Nous devons poser des règles que nous entendons faire respecter par les organisateurs de ces compétitions de pleine nature», a-t-il dit en soulignant de plus que la CdC n'est pas, à ce stade, partenaire du trail Terre des Dieux. ■ Manon PERELLI



CRÉATION NUMÉRIQUE **Deuxième édition pour la Pixel week-end**

Au Palazzu Naziunale à Corte, le Fablab et l'Université de Corse organisent les 7, 8 et 9 février la deuxième édition du Pixel week-end. Il s'agit d'une compétition de 48 heures étalées sur 3 jours proposant deux catégories: jeu vidéo et micro-métrage d'animation (en 2D ou en 3D). La compétition est ouverte à tous, cependant en raison de la capacité du bâtiment, seuls 70 participants sont autorisés. Le déroulement de la compétition ne sera pas ouvert au public, qui pourra toutefois assister à la remise des prix le sera. Les participations en solo sont autorisées, mais il est recommandé de participer en formant des équipes (qui ne doivent pas dépasser le nombre de 4 membres et qui, idéalement réuniront un développeur, un graphiste, un sound designer et un scénariste). Si les organisateurs mettent connexion internet et espace de travail à la disposition des participants, ces derniers doivent apporter leur propre matériel. Les concepteurs devront créer de A à Z. Les règles sont strictes: interdiction de copier le scénario d'un jeu ou d'un film déjà existant, l'utilisation de contenu artistique préexistant est permise tant que lesdits éléments proviennent du domaine public ou qu'ils appartiennent à un des participants. De plus des thèmes seront soumis à la création: la ville de Corte doit apparaître dans les contenus. Un deuxième thème sera révélé lors du départ de la compétition. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 janvier, date à laquelle les équipes seront définies à partir de 18h. Une présentation pré compétition sera effectué à 17h le 7 février, puis le coup d'envoi sera donné à 19h30. Les repas seront fournis tout le long de la compétition et pour ceux qui ne peuvent être logés sur place, les organisateurs ont négocié un tarif à l'Hôtel Nord sur Corte (2 nuits et petits déjeuners pour 90 euros). L'évènement est parrainé par Paul-

Antoine Colombani (pour la catégorie jeux vidéos), auteur d'une thèse en études comparées portant sur les mythes grecs et les jeux vidéos. Charles Sansonetti, réalisateur indépendant de séries d'animations parraine la catégorie micro-métrage d'animation. Le Pixel week-end met en avant les deux disciplines qui connaissent un net développement de nos jours, tout en valorisant la culture insulaire. L'année précédente, lors de la première édition du Pixel Week-end cinquante participants de tous horizons avaient répondu à l'appel, et en 48h, 6 micro-métrages et 5 jeux vidéo avaient été réalisés. ■ JPM

FABRIQUÉ EN FRANCE **Les départements exposent à l'Élysée**

Sur le modèle des Journées européennes du patrimoine, la Grande exposition du fabriqué Français se tient à l'Élysée, du 18 au 19 janvier. Afin de valoriser le made in France, le gouvernement de la Start Up Nation organise un concours de produits où tous les départements du territoire sont représentés. Cette exposition ouverte gratuitement au publique annonce cibler deux objectifs: valoriser les produits français et encourager les Français à s'engager pour l'emploi et contre le réchauffement climatique en consommant français. Deux objectifs qui devraient parler au français lorsque l'on sait que selon une enquête de l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique) en 2018 74 % d'entre eux se disaient prêts à payer plus cher pour acheter français. Sur un total de 1750 dossiers proposés, 120 ont été reçus par le jury. Ce comité de sélection, présidé par la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher, est composé de 10 personnalités reconnues pour leur engagement en faveur du « fabriqué en France » parmi lesquelles on retrouve Yves Jégo, ancien secrétaire d'État à l'Outre-mer et président de la certification « origine France garantie »;

Elisabeth Lamure, sénatrice du Rhône, vice-présidente de la Commission des affaires économiques du Sénat et présidente de la délégation aux entreprises, ou encore Bernard Stalter, président des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA France). La participation est ouverte à tous (entrepreneurs, artisans, ingénieurs, etc) et les produits retenus y sont variés, du cœur artificiel proposé par Carmat, représentant les Yvelines à la centrale solaire mobile d'Ecosun Innovation (Haut-Rhin) en passant par le rhum biologique AOC de la distillerie Neisson pour la Martinique. Les deux départements insulaires sont quant à eux présents via deux start-up qui ont été accompagnées par portés par l'incubateur public territorial Inizià. Porté par Jean-François Guiderdoni et Jean-François Rossi, ACWA Robotics propose une solution robotique pour l'exploration, en opération, de canalisations soumises à des hautes pressions et représente la Haute-Corse. La Corse-du-Sud présente pour sa part Nubeus, projet porté par Jérémy Martinetti et Henri Ordioni qui commercialisent un outil de suivi numérique des coureurs lors de compétitions sportives. ■ JPM



AMÉNAGEMENT

Charte signée pour l'éco-quartier du Finosello



Le 13 janvier, la Ville d'Ajaccio, la société publique locale (SPL) Ametarra, l'Ademe, le Conseil d'architecture et de l'environnement de la Corse-du-Sud ainsi que les architectes ont signé la Charte écoquartier du Finosello. Le projet vise à construire quatre lots de logements collectifs (210 dont une cinquantaine de logements sociaux), des commerces, des espaces verts, des espaces de stationnement (pour l'essentiel en sous-sol afin de libérer un maximum d'espace pour les modes de déplacements doux), le tout s'articulant autour du futur conservatoire Henri-Tomasi qui recevra les 600 élèves répartis dans les 3 établissements dans Ajaccio et dont les locaux accueilleront également l'école de musique municipale. L'ensemble des infrastructures sera implanté sur un terrain d'un hectare et demi où se trouvait autrefois l'ancien collège du Finosello, détruit en 2013. Il s'agit de la première opération de construction d'un quartier pour la SPL Ametarra et, a précisé sa directrice générale, Sophie Boyer de la Giroday : « *L'obtention du label Eco Quartier ne nous interdit pas d'aller chercher d'autres label tels que la Haute qualité humaine, pour restituer l'humain au cœur du quartier* ». En effet, la Ville d'Ajaccio affiche à travers cet écoquartier, son ambition d'amener « *une nouvelle manière d'habiter* ». Cette labellisation Écoquartier s'inscrit dans le projet de Ville durable englobant avec lui la Place Campinchi et la Citadelle. Le projet, qui comprend également la réalisation d'un bassin de rétention paysager de 6000 m² présente six objectifs : faire revenir des habitants (familles, jeunes, actifs notamment) en ville ; accompagner la mutation commerciale en centre-ville ; améliorer les mobilités en entrée de ville et au cœur du centre-ville ; valoriser le patrimoine et l'espace public ; inscrire Ajaccio dans la modernité et enfin préparer la ville aux changements climatiques et énergétiques. Ces objectifs sont fixés sur la base de vingt engagements autour de quatre grandes thématiques. Les travaux pour la réalisation du conservatoire débuteront cette année, avec une livraison annoncée pour 2021. Le début des travaux de l'écoquartier est annoncé pour 2021, le chantier devrait être achevé dans son intégralité à l'horizon de 2028. D'ici là, une « *maison de projet* » sera installée au cœur du site le temps des travaux et de la concertation au 2^e trimestre 2020. Le public pourra s'y informer sur l'avancée du projet, assister aux réunions de concertations et participer à divers événements en lien avec la réalisation de l'écoquartier. ■ JPM



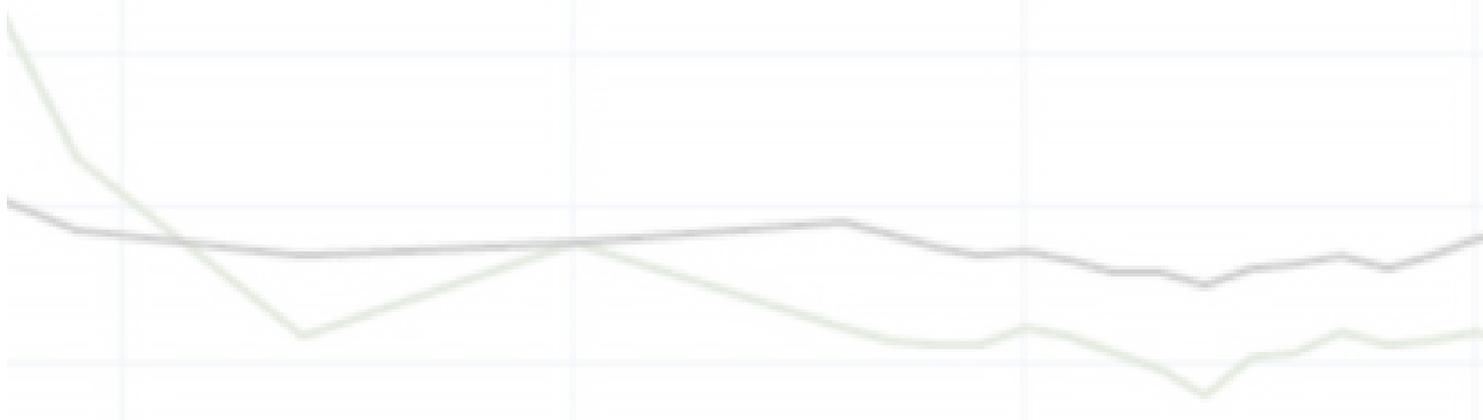
TRANSPORT AÉRIEN

Capacité accrue sur Calvi-Paris

Depuis le 10 janvier, Air Corsica a repris l'exploitation du service de base du vendredi sur la ligne Calvi/Paris-Orly. La compagnie insulaire effectue la desserte en partage de codes avec Air France, permettant aux passagers d'avoir accès à des horaires de vols plus tardifs. En effet, un départ est désormais effectué à partir de l'aéroport de la capitale en milieu d'après-midi tandis que le retour se fait depuis Calvi en début de soirée. Autre changement et signe de développement de la ligne ; un airbus A320 d'une capacité de 180 sièges est affrété pour effectuer la liaison. De plus, en raison de la nouvelle délégation de service public qui entrera en vigueur en mars 2020, ces modifications sont maintenues chaque semaine au cours des saisons « printemps-été » et « automne-hiver », pour une durée ininterrompue de quatre ans. Ces évolutions émanant des deux compagnies aériennes font suite suite à une recommandation des socio-professionnels de la Balagne, relayée par la CCI et validée par l'Office des Transports de la Corse. ■ JPM

RÉFORME DES RETRAITES

VERS UNE BAISSÉ DES PENSIONS... UNIVERSELLE?



Le 14 janvier, interpellé à propos de la réforme des retraites, Emmanuel Macron a estimé qu'il était nécessaire de bien expliquer les choses aux Français. C'est très exactement ce qu'ont entrepris de faire, études et chiffres à l'appui deux collectifs de mobilisation créés au sein de l'Insee et de la Dares.

« **J**e suis déterminé et nous irons au bout de cette réforme » déclarait le Premier ministre Edouard Philippe ce 12 janvier, en affirmant qu'il s'agissait là d'une « réforme de justice ». Deux jours plus tard, à Pau, le Président Emmanuel Macron déplorait que l'attention des médias ne se porte pas assez sur « les explications calmes et apaisées de qu'est-ce que c'est aujourd'hui et où on va ». De fait, peut-être ne s'est-on pas assez arrêté aux explications on ne peut plus posées qu'ont tenu à apporter des collectifs de statisticiens de l'Insee et d'agents de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail [Dares].

Avant toute chose, petite piqûre de rappel du comité de mobilisation de l'Insee: l'actuel système de retraites permet de garantir un niveau de prestation qui ne dépend pas des aléas économiques et financiers et sa mise en place au sortir de la Seconde guerre mondiale, « a sorti la majorité des retraités de la pauvreté et a réduit les inégalités par rapport à celles du marché du travail ». En 1970, la pauvreté touchait une personne sur trois dans les ménages de retraités. En 2017, elle touchait moins de 10% des retraités, soit un des taux de pauvreté les plus bas de tous les pays de l'Union européenne. Et « alors qu'il y a cinquante ans les seniors représentaient une catégorie paupérisée et déclassée par rapport au reste de la population, leur niveau de vie moyen est aujourd'hui équivalent à celui des actifs ». Avec cela dit des exceptions: malgré ce système plus égalitaire, en 2016, la Corse comptait par exemple 21% de retraités pauvres. Qu'en sera-t-il à l'horizon 2030 qui devrait voir 40% des actifs en emploi de l'île en 2015 cesser leur activité?

Si les derniers bilans trimestriels communiqués par Pôle emploi Corse montrent une amélioration, fin 2018, le taux de chômage régional s'établissait à 9,1% de la population active (contre 10,3% au premier trimestre 2017). En repli, après avoir culminé au delà de 11% en 2015, il restait cela dit supérieur au taux national et les 50 ans ou plus restaient particulièrement concernés par le chômage

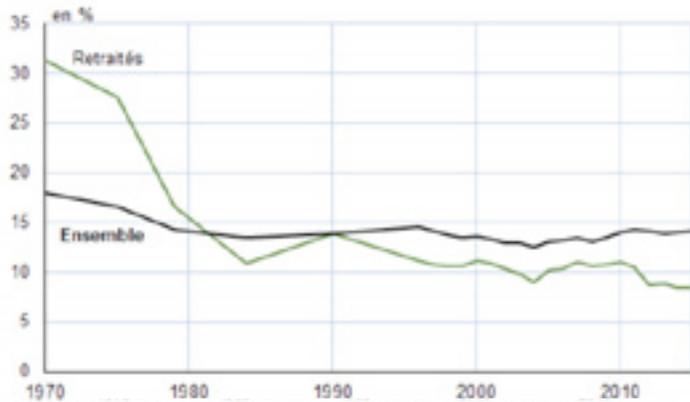
puisque'ils constituaient un quart des demandeurs d'emploi de catégories ABC.

La réforme des retraites, rappelle le collectif de mobilisation des agents de la Dares, « comme beaucoup d'autres mesures récentes visant à augmenter l'activité des seniors, vise à prolonger la durée d'activité des seniors dans un contexte où leur situation d'emploi est déjà très dégradée, en particulier pour les moins qualifiés. Depuis 2008, du fait des réformes successives, l'âge moyen de départ à la retraite a augmenté, jusqu'à 62 ans et demi en 2017. Si le taux de chômage des seniors apparaît relativement faible (7,5% pour les 60-64 ans), c'est qu'il masque un fort taux d'inactivité: entre 59 et 61 ans plus d'un senior sur cinq est inactif sans être encore à la retraite, souvent découragé après une recherche d'emploi longue et infructueuse ou pour des raisons de santé ».

Travailler jusqu'à 64 ans, ce n'est, selon les partisans de la réforme, pas la mer à boire. Encore faut-il, non seulement être en bonne santé mais encore avoir un emploi ou en retrouver un. Or, lorsqu'ils sont au chômage, les seniors y demeurent longtemps: 68% des chômeurs âgés de 55 à 64 ans le sont depuis un an sans interruption au moins. Fin 2016, par exemple, 72% des seniors inscrits au chômage l'étaient encore au chômage 18 mois plus tard (contre 45% pour l'ensemble des inscrits), et 51% n'ont occupé aucun emploi durant ces 18 mois (contre 21%). « Selon Pôle emploi, souligne le collectif de la Dares, la durée moyenne au chômage des plus de 50 ans est de 546 jours, contre 336 jours pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. C'est notamment parce qu'ils font l'objet de discriminations: trois managers sur quatre évoquent l'âge comme un facteur défavorable à l'embauche, ce qui est confirmé par d'autres travaux où l'âge est ainsi, avec le sexe, le premier motif évoqué de discrimination au travail ». La situation des femmes est plus préoccupante encore, avec une durée chômage de 53 jours supérieure à celle des hommes chez les 50 à 59 ans et des montants perçus d'assurance chômage bien plus faibles: de 33% en moyenne, l'écart allant jusqu'à atteindre 44% à partir de 60 ans. À noter que, fin 2017,

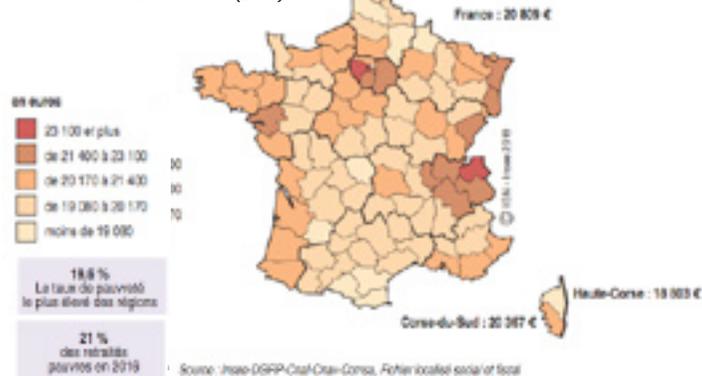
TAUX DE PAUVRETÉ DES RETRAITÉS ET DE LA POPULATION

[entre 1970 et 2015]



Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux métropolitains ; Insee-DGFR-Cnaf-Cnao-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux.

REVENU ANNUEL MÉDIAN DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION [2016]



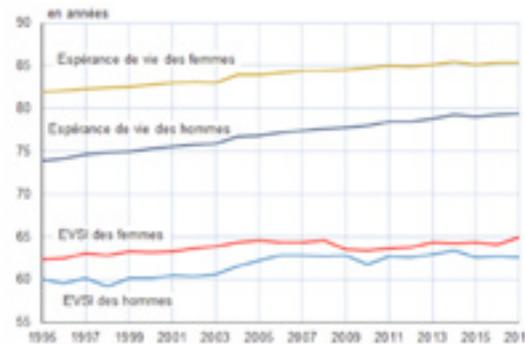
pour la Corse, l'évolution annuelle de la demande d'emploi chez les 50 ans ou plus était la plus élevée de France [ensemble métropole + départements et région d'outre-mer]: 10,6% contre une moyenne nationale de 6,3%.

De plus, note encore le collectif de la Dares «L'inactivité des seniors rime souvent avec pauvreté. En 2015, 11% des personnes âgées de 53 à 69 ans (soit 1,4 million de personnes), ne perçoivent ni revenu d'activité ni pension de retraite, de droit direct ou de réversion. Ces seniors sans emploi ni retraite, en majorité des femmes, sont moins diplômés que les autres et en moins bonne santé. Avec un niveau de vie médian de 1270 euros par mois, leur taux de pauvreté atteint 32%, contre 7% pour les autres seniors en emploi ou à la retraite». Pour le collectif, il ne fait aucun doute que la retraite par points ne fera qu'accroître les inégalités et appauvrir encore ceux qui sont déjà précarisés, comme a pu être le cas dans d'autres pays de l'OCDE qui ont adopté un système de retraite à points. À commencer par la Suède et l'Allemagne, souvent montrées en exemple... et où les taux de retraités pauvres sont passés de respectivement, 10,1% à 14,6% et 13,4% à 18,2% entre 2005 et 2018.

Oui, mais martèlent encore les pro-réforme, avec 1,7 actif pour un retraité contre 4 actifs pour un retraité dans les années 1960, on ne peut pas continuer comme ça, le pays n'en a plus les moyens. Vraiment? Le collectif de l'Insee a pourtant une tout autre approche et fait observer que jusqu'alors «les moyens ont été trouvés pour financer des pensions de niveau croissant pour des retraités de plus en plus nombreux» et ce tout en réduisant le temps de travail. C'est que la richesse produite s'est fortement accrue par rapport au nombre d'heures travaillées, et plus rapidement que le nombre d'habitants: «le produit intérieur brut (PIB) par habitant a été multiplié par 3,4 (hors inflation) entre 1960 et 2017 et il croîtra encore jusqu'en 2040». Il n'y aurait donc «pas de problème systémique dans le financement des retraites » et «chaque habitant pourrait disposer d'un meilleur niveau de vie tout en travaillant moins longtemps». Si déficit il y a, pointent les statisticiens, c'est que les poli-

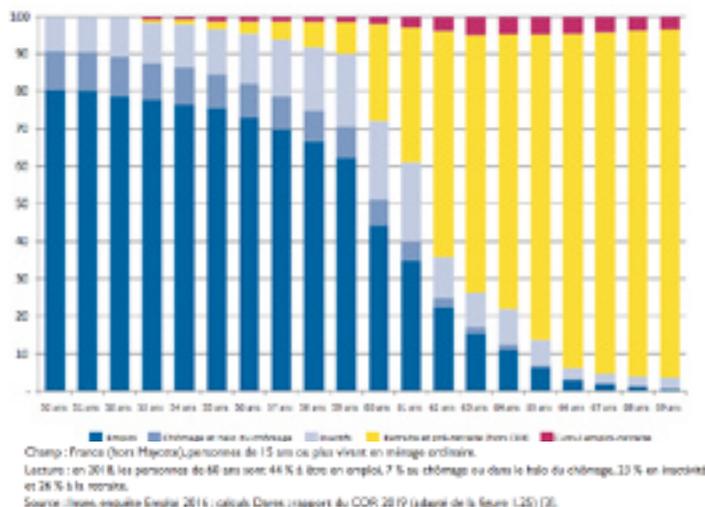
ESPÉRANCE DE VIE ET ESPRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ (EVS)

[entre 1996 et 2017]



Source: Eurostat [extraction de données juillet 2019]; Insee, estimations de population et statistiques de l'état-civil

SITUATION D'ACTIVITÉ DES SENIORS [moyenne 2016-2018]



Champ : France (hors Mayotte), personnes de 55 ans ou plus vivant en ménage ordinaire. Lecture : en 2018, les personnes de 55 ans ou plus sont 44 % à être en emploi, 7 % au chômage ou dans le halo du chômage, 23 % en inactivité et 26 % à la retraite. Source : Insee, enquête Emploi 2018 ; calculs Dares ; rapport du COR 2019 (adapté de la figure 1.25) [2].

tiques successives ont eu pour effet de faire stagner les ressources. «Or, les exonérations de cotisations sociales n'ont été, pour les régimes de retraites, que partiellement compensées par l'État». Selon la Cour des comptes le montant des allègements généraux de cotisations patronales s'élèverait au total à 52 Md€. Alors que le déficit 2018 des caisses de retraites est de 3,5 milliards d'euros, soit 0,1% du PIB. «Il est donc loin d'être insurmontable» juge le collectif de l'Insee pour qui la retraite par points est un système universel... de baisse des pensions qui «reproduit à l'identique les inégalités du marché du travail» afin de respecter une règle: que les dépenses consacrées aux retraites soient plafonnées à 14% du PIB, soit à peu près le niveau actuel. Dans le même temps, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population va passer de 20% en 2020 à 26% en 2040 (la Corse, pour sa part compte actuellement 29% de personnes âgées de plus de 60 ans et à l'horizon 2030, si les tendances se maintiennent, elle en comptera 38% de plus). «Empêcher les ressources allouées au système de retraites d'accompagner cette évolution démographique, alors que cela s'est toujours fait, entraînera mécaniquement le décrochage universel du niveau des pensions». Quelles seraient les solutions alternatives? Lutter «efficacement» contre le chômage, améliorer les salaires, garantir enfin l'égalité salariale femmes/hommes, non seulement à poste et qualification égaux où l'écart est de 10%, mais aussi revaloriser «les métiers dits féminins, payés en moyenne 19% de moins que les métiers dits masculins», stopper les coupes dans la masse salariale de la fonction publique permettrait selon les statisticiens de combler «largement le déficit». Reste à le vouloir. Reste, aussi, à l'heure où notre Président nous apprend qu'universel ne signifie pas «pour tout le monde», ce que gouvernement entend aujourd'hui par «justice». ■ EM

Sources : L'emploi des seniors avant la retraite/Peut-on demander à l'ensemble de la population de travailler jusqu'à 64 ans? Par le Collectif statistiques du Travail ; Analyse retraites, par le Comité de mobilisation de la DG de l'Insee [l'intégralité de ces publications est disponible ici : <http://ufsecgt.fr/spip.php?article7452>] ; La Corse en bref édition 2019 Insee ; Insee Analyse Corse N°27.

CARNETS DE BORD

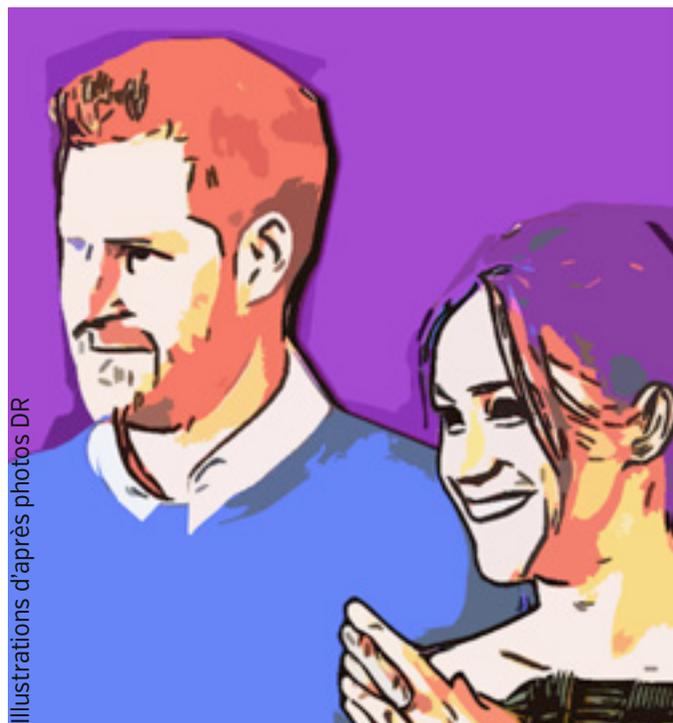
Deux princes et deux papes

par Béatrice HOUCHARD

Journaliste successivement à La Nouvelle République du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



Illustrations d'après photos DR

8 JANVIER 2020

Est-ce un gag? Une fake news? Un épisode caché de *The Crown*? Non, c'est sérieux: le prince Harry, duc de Sussex, fait savoir que lui-même et son épouse Meghan veulent «se mettre en retrait en tant que membres "seniors" de la Famille royale», pour occuper «un nouveau rôle». Les jeunes gens, parents du petit Archie, veulent aussi être indépendant financièrement, et donc travailler. Mais le pire est ailleurs: ils vont se partager entre le Royaume-Uni et l'Amérique du Nord. Bref, ils larguent les amarres tout en ajoutant, dans une étonnante formule, qu'ils continueront de «soutenir totalement Sa Majesté». Ce qui est bien le moins: ils ne peuvent que soutenir l'édifice dont ils sont partie prenante.

Bien sûr, l'affaire provoque les rires et les moqueries. C'est le «Megxit», titre le Daily Mail. C'est quand même moins important que le conflit États-Unis-Irak ou les catastrophiques feux de forêt en Australie, pays membre du Commonwealth dont le chef est Elizabeth II, soit dit en passant.

Mais ce n'est pas inintéressant. On comprend que les jeunes gens soient las de la traque que leur infligent les paparazzis. Les Tabloïds britannique sont des chiens, c'est bien connu. Harry, dont la mère, Diana, a payé de sa vie ce genre de traque, y est spécialement sensible. On comprend aussi qu'ils puissent être effrayés par cette vie de contraintes, de représentation plus ou moins intelligente et de devoir de réserve. Quand on pense que le Prince Charles, 71 ans, fait cela depuis plus de cinquante ans en attendant son tour! Sixième dans l'ordre de succession du trône, Harry ne sera jamais roi, sauf catastrophe ou champignons vénéneux servis à Buckingham Palace. Mais on n'est pas dans un roman de Sacha Guitry. Il est le petit frère de William, et c'est William qui sera roi un jour. Deux princes, mais un seul trône.

9 JANVIER

Nouvelles manifestations, plus ou moins suivies, contre la réforme des retraites à Paris et dans la plupart des villes de France. Un débat s'est invité dans celui de la réforme: celui des violences prêtées aux forces de l'ordre. On a vu beaucoup de violence côté manifestants lors du mouvement des Gilets jaunes, bien secondés (ou débordés) par les black blocs: kiosques à journaux, poubelles, voitures et vélos incendiés, Arc de Triomphe en partie saccagé, etc.

Mais la violence des uns n'excuse pas la violence des autres. Quand un coursier en deux-roues meurt «par asphyxie et fracture du larynx» après une interpellation musclée par les forces de l'ordre, on ne comprend plus. Quand bien même aurait-il été, comme l'ont dit les policiers, «agressif et irrespectueux», cela ne méritait pas la mort.

10 JANVIER

Emmanuel Macron planche devant la «Convention citoyenne pour le climat», ce groupe de cent-cinquante Français tirés au sort qui, depuis plusieurs mois, planchent sur le sujet et ont pour mission de faire des propositions précises et chiffrées en avril. Le président de la République leur a assuré qu'il était devant eux «comme un citoyen comme un autre», ce qui est aller un peu vite en besogne: le «citoyen comme un autre» n'a pas le pouvoir de déclencher l'article 11 de la Constitution pour organiser un référendum. Or il a l'air d'y tenir, à son référendum, le président Macron. Les propositions de la convention citoyenne y seraient, dit-il, soumis «sans filtre» à l'approbation générale.

De sa part, ce serait gonflé: on sait ce que donnent parfois les meilleures intentions dans les urnes. Demandez au général de Gaulle, demandez à Jacques Chirac. Et puis, tout de même, une question: si cent-cinquante personnes suffisent pour prendre des décisions aussi importantes, à quoi bon continuer à élire tous les cinq ans 577 députés?

11 JANVIER

C'était donc vrai: le crash du Boeing 737 de la compagnie Ukraine Airlines peu après son décollage de Téhéran, faisant 176 morts, a bien été victime d'un missile perdu. Le président iranien y est lui-même allé de son tweet, parlant d'une «tragédie et une erreur impardonnables». Hassan Rohanni précise: «L'enquête interne des forces armées a conclu que de manière regrettable des missiles lancés par erreur ont provoqué l'écrasement de l'avion ukrainien et la mort de 176 innocents».

On aura beau nous dire que ce genre d'accident s'est déjà produit et que, le 3 juillet 1988, c'est un missile américain qui avait détruit un Airbus d'Iran Air au-dessus du détroit d'Ormuz, tuant 290 personnes, ça ne nous rassure guère...



12 JANVIER

Est-ce un coup de poker, un coup de bluff ou un coup d'épée dans l'eau? Le Premier ministre, Edouard Philippe, a écrit aux syndicats. Une lettre de deux feuillets, très précise, où il lâche du lest. Du moins en apparence. Oui, écrit-il, il est «disposé à retirer» du projet de loi sur les retraites ce qu'on a appelé l'âge pivot de 64 ans, en-dessous duquel les salariés ne pourraient pas bénéficier d'une retraite à taux plein. La CFDT, l'UNSA et la CFTC, qui réclamaient ce retrait, applaudissent. Le Medef n'y est pas opposé.

Mais il y a une condition: que les partenaires sociaux trouvent avant la fin du mois d'avril, à l'issue d'une «Conférence sur l'équilibre et le financement des retraites», le moyen d'équilibrer le système à l'horizon 2027. Sinon, le Premier ministre assure qu'il «prendra ses responsabilités». Comprendre: l'âge pivot, qui était sorti par la porte, reviendrait alors par la fenêtre. En l'occurrence via des ordonnances, après le vote de la loi.

Dans cette affaire, on ne comprend plus grand-chose. Edouard Philippe réaffirme dans sa lettre que sera bien mis en place un système de retraites «universel, par répartition et par points», faisant passer tous les Français sous la même jauge à l'heure de mettre un terme à leur carrière, avec la suppression des 42 régimes spéciaux. Mais il y a tant de ministres qui ont déjà accepté des exceptions à la règle pour leurs ouailles: les policiers, les pilotes et hôtesses de l'air, les enseignants, les contrôleurs du ciel, les militaires et les gendarmes, les routiers, demain sans doute les danseurs. C'est d'ores et déjà une «universalité» très élastique.

Autre aberration: l'Assemblée nationale commencera l'examen du projet de loi en première lecture le 3 février. Donc, bien avant la fin de la conférence sur le financement. Donc, sans connaître l'aspect budgétaire de la réforme, pour laquelle aucune étude d'impact n'a encore été présentée. En langage familier, on dirait que pour une réforme aussi importante, c'est du grand n'importe quoi.

Si les partenaires sociaux ne trouvent pas de solution, on pourrait peut-être demander aux cent-cinquante citoyens de la Convention citoyenne pour le climat ce qu'ils en pensent? Et là, on croit entendre en écho: «*et pourquoi pas un référendum?*» Mais celui-là serait encore plus risqué que le précédent.

13 JANVIER

Après *The Crown*, voilà que *Les deux papes* (sur Netflix, avec Anthony Hopkins et Jonathan Pryce) et *The new pope* (sur Canal+, avec Jude Law et John Malkovich) sont à leur tour rattrapés par la réalité. Le pape émérite Benoît XVI, qui avait démissionné en 2013, publie un livre avec le cardinal guinéen Robert Sarah. Dans *Des profondeurs de nos cœurs*, qui sortira le 15 janvier aux éditions Fayard, nous apprend Jean-Marie Guénois dans *Le Figaro*, les deux éminences prennent position contre l'ordination d'hommes mariés. Qu'est-ce à dire? Y aurait-il deux lignes dans l'Église? Y aurait-il aussi une guerre des chefs au Vatican?

Le pape François n'a jamais dit qu'il était favorable au mariage des prêtres. Mais, le 27 janvier, dans l'avion qui le ramenait de Panama (il faut toujours se méfier des confidences qu'on fait dans les avions), il avait tenu des propos ambigus: «*Je ne suis pas d'accord pour permettre le célibat comme opinion, non, je ne le ferai pas*». Mais, car il y avait un mais dans la parole du pape: «*Il resterait quelques possibilités dans des lieux très éloignés. Lorsqu'il y a une nécessité pastorale, là, le pasteur doit penser aux fidèles [...] on pourrait ordonner un homme âgé, marié pour qu'il célèbre la messe, qu'il administre le sacrement de réconciliation et qu'il donne l'onction des malades*». Il ajoute: «*Cela s'est produit dans l'histoire de l'Église.*»

Voici les catholiques partis pour de longues discussions qui, si l'on en croit ce qu'on lit déjà sur les réseaux sociaux, ne sera pas que théologique et ne se fera pas forcément sous le signe de la charité. Certains reprochent à Benoît XVI d'avoir renoncé au silence auquel il avait promis de s'astreindre. D'autres soupçonnent le cardinal Sarah d'être en campagne pour devenir pape un jour. Leurs soutiens avancent que le débat est nécessaire, dans l'Église comme ailleurs. Faute d'avoir lu le livre et faute de connaissance du sujet, on se gardera bien de prendre parti. Mais on ne va pas se plaindre que les débats autour de l'Église catholique se déclenchent pour d'autres raisons que la multiplication des affaires de pédophilie.

14 JANVIER

Finalement, Benoît XVI demande à ce que son nom soit retiré du livre cosigné avec le cardinal Sarah. Il y a bien de la polémique dans l'air. ■

La sélection de la rédaction

Un dieu un animal

Pour fuir l'«incommensurable ennui» de son village natal, un jeune homme s'engage comme mercenaire en Irak, entraînant à sa suite son ami d'enfance. La mort de ce dernier lors d'un attentat kamikaze signe la fin de l'aventure. Le jeune homme rentre chez lui, pour réaliser qu'il y est moins que jamais à sa place et y faire l'expérience d'une nouvelle forme d'exil et de cette forme de culpabilité que peuvent éprouver certains survivants. Il tente alors de se raccrocher au souvenir d'un premier amour naissant avec Magali, qui venait chaque été en vacances au village et qui est devenue chasseuse de têtes pour un grand groupe. Il entreprend de la retrouver. Ayant elle-même le sentiment de s'être «enfermée dans une vie si minuscule que toutes les issues par lesquelles je pourrais m'échapper de moi-même sont maintenant murées», Magali est sensible à cette passion qui lui a si soudainement été déclarée. Mais elle ne tarde pas à réaliser que le garçon qu'elle a connu n'est plus. Julien Fišera, directeur de la compagnie théâtrale Espace commun, a choisi d'adapter à la scène le roman de Jérôme Ferrari, *Un dieu un animal*, paru en 2009 et récompensé la même année par le prix Landerneau. Il explique avoir été marqué par «l'engagement à corps perdu que décrit l'auteur, de ces jeunes hommes et jeunes femmes qui décident d'aller comme ils le disent se rendre «utiles» et se battre pour notre nation. Et en miroir il est frappant de constater que cet engagement à corps perdu n'est pas sans rappeler celui des jeunes terroristes». Cette réalité, dit-il, «est celle de milliers de Français. En effet, et dans une certaine mesure grâce à des campagnes d'affichage assez efficaces, l'armée française a reçu en 2016 plus de 150 000 demandes d'engagement. Qui sont ces jeunes qui souhaitent s'engager dans cette guerre qui ne dit pas son nom ? Qu'est-ce qui les pousse à devenir «guerriers et martyres» et comment réintègrent-ils ensuite la société ? Ce fait de société est peu mis en avant : il est difficile de trouver les chiffres exacts du nombre de militaires qui se battent aujourd'hui pour la France et cette tâche est rendue encore plus difficile dans le cas de sociétés militaires privées, ces entreprises auxquelles font appel les Etats, dont la France». Mais l'engagement à corps – et cœur perdu – c'est aussi celui qu'exige, de plus en plus, le monde de l'entreprise. Julien Fišera a choisi une mise en scène frontale, simple, qui évite de montrer pour plutôt évoquer car «la langue de Jérôme Ferrari ne supporte pas une approche explicative». Le texte est porté par deux jeunes comédiens de moins de 30 ans, Ambre Pietri et Martin Nikonoff : «J'ai l'intime conviction que ce spectacle doit être présenté à un public jeune, lycéen ou tout juste engagé dans le monde du travail. Il me paraît essentiel que cet effet d'identification marche à plein».

Les 22 et 24 janvier, 20h30. Fabrique de théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com

Les 9 et 10 avril, 20h30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com



Monsieur le député

Le Pr Frangipane est un homme respectable, respecté, vertueux, qui se consacre à l'enseignement des lettres classiques et à la lecture de Don Quichotte. Jusqu'à ce que, courtoisé par deux émissaires du parti dominant, les Démocrates-Chrétiens, il accepte contre l'avis de son entourage – à commencer par son épouse, Assunta – de se présenter aux élections législatives. L'honnête homme devient peu à peu, sous la pression d'un prélat corrompu, l'homme de tous les compromis qui assoit son pouvoir politique en sacrifiant sa culture, sa dignité, sa famille et en trahissant la trop lucide et trop droite Assunta qui ne se résigne pas à cette métamorphose et aux reniements qu'elle implique. Leonardo Sciascia a très peu écrit pour le théâtre. *Monsieur le député* est une de ses très rares pièces, qui, contre toute attente, ne s'inspire pas de sa propre expérience : elle fut publiée pour la première fois en 1965 par Einaudi et il ne devait être élu (pour un unique mandat) au Parlement – sous la bannière du Parti radical italien – qu'en 1979. «J'ai toujours été attiré par la netteté et la force narrative de ses écrits, qui sont une plongée au cœur de la corruption politique, sujet inépuisable, compris par tous, à l'origine d'une littérature et d'un cinéma engagés, populaires et accessibles, explique le metteur en scène François Orsoni qui dirige cette lecture théâtralisée de l'œuvre. C'est la grande force de Monsieur le député : une pièce abordable, compréhensible par chacun, et pourtant d'une grande profondeur littéraire. Dès la première lecture, la pièce m'est apparue comme une véritable expérience de laboratoire : la transplantation d'un individu sain, empli de rêveries littéraires, engagé dans un combat social auprès de ses élèves, dans l'univers impitoyable des «affaires» politiques, et la tentative réussie de faire de nous les témoins de son naufrage intellectuel et moral.»

Les 22, 23 et 24 janvier, 20h30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Le 28 janvier, 18h30. Centre culturel universitaire, Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Les 29, 30 et 31 janvier / 19h. Bibliothèque patrimoniale, Ajaccio. ☎ : 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr





UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

www.spascorse.com
06 73 54 19 19

**LE PLUS GRAND
SHOWROOM
EN CORSE**

CORSE PISCINE & SPAS

Zone Industrielle de Travo,
Face à la Base Aérienne 126,
20240 Ventiseri

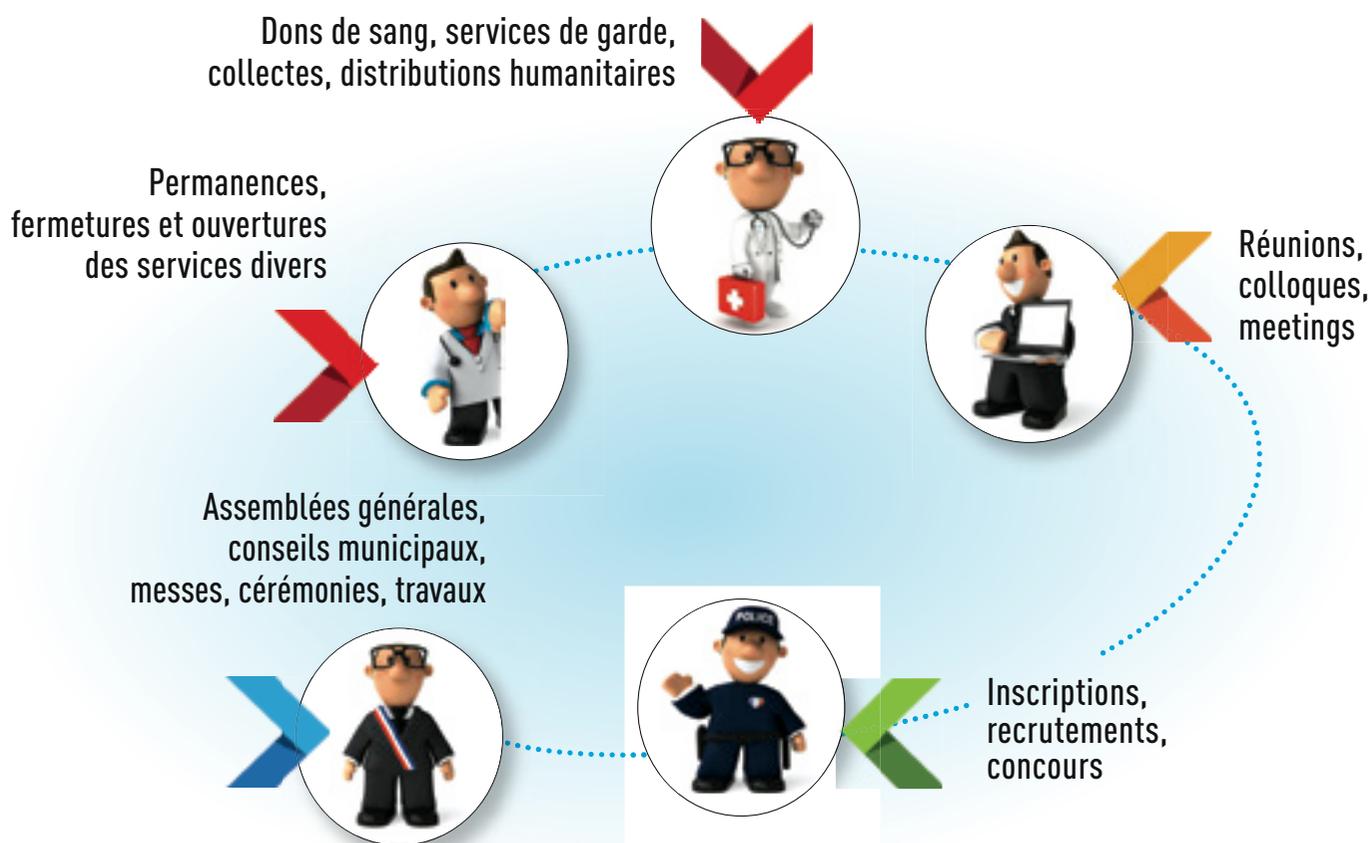
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

